

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 11.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

- En exercice : 89
- Présents : 55
- Votants : 76 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 74 (72 pour, 2 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Maison pour Tous de Pont Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Michèle MAFFREN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allémont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETON
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Cyril MONTANT
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par M. Régis RIOTON à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nicole PEIX
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS

- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2025

En application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire donnée avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général 2025 comme ci-après :

Les limites d'ouverture de crédits autorisées sont les suivantes :

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 338 333 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 84 583 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne les frais de notaires liés à l'achat à ESCOTA de la parcelle de l'aire de covoiturage de Sisteron Nord, pour un montant unitaire de 600 € HT, soit 720 € TTC.

Total au chapitre 20 : 720 € TTC.

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 2 390 324,67 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 597 581 € TTC.

Les ouvertures de crédits proposées concernent :

- l'achat de trois éco-compteurs, pour un montant de 9 771 € HT, soit 11 725,20 € TTC ;
- l'achat d'outillage et de matériels, pour un montant de 9 600 € HT, soit 11 250 € TTC ;
- l'achat de mobilier et de matériel de rangement pour les ateliers des services techniques pour un montant de 500 € HT, soit 600 € TTC ;
- l'achat de matériels spécifiques à l'entretien des sentiers de randonnée pour un montant de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC ;
- l'achat d'un taille-haie pour un montant de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC ;
- la rénovation du logement et du restaurant de la Germanette, pour un montant de 40 000 € HT ;
- l'aménagement des équipements de la via ferrata (reprise du sentier d'accès, signalétique, création d'une nouvelle tyrolienne), pour un montant de 24 870 € HT, soit 29 844 € TTC ;
- la pose de la Signalétique d'Information Locale pour un montant de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

Total au chapitre 21 : 346 619,20 € TTC.

➤ Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 163 984 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 40 996 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne le reversement aux communes des subventions de la Région et de la Banque des Territoires pour le projet ACTEE SEQUOIA, pour un montant de 38 374,50 € TTC.

Total au chapitre 45 : 38 374,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget principal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNQU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 31 JAN. 2025